

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 31 mai 2010 nommant les membres du Comité de pilotage du programme de dépistage des anomalies congénitales en Communauté française

A.M. 28-09-2012

M.B. 07-11-2012

La Ministre de la Santé,

Vu le décret du 14 juillet 1997 portant organisation de la promotion de la santé en Communauté française, l'article 17bis modifié par les décrets du 17 juillet 2003 et du 26 mars 2009 et l'article 17ter modifié par les décrets du 17 juillet 2003 et du 19 octobre 2007;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 mai 2009 fixant le protocole du programme de dépistage des anomalies congénitales en Communauté française;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 mai 2009 en matière de dépistage des anomalies congénitales en Communauté française, l'article 4;

Vu les propositions formulées par les institutions visées à l'article 4 de l'arrêté du 27 mai 2009 en matière de dépistage des anomalies congénitales en Communauté française;

Considérant l'importance de mettre en place le comité de pilotage chargé d'appuyer l'Administration dans l'accomplissement de ses missions relatives au programme de dépistage;

Considérant qu'il convient de désigner les membres représentants de l'Administration;

Considérant la proposition formulée par le Centre de Dépistage Néonatal ULB désignant Madame Hilde Laeremans, en remplacement de Madame Ann Meulemans, membre démissionnaire;

Considérant la proposition formulée par l'Institut scientifique de Santé publique désignant Madame Viviane Van Casteren, en remplacement de Monsieur Herwig Jansen;

Considérant qu'il convient de désigner un membre représentant de la Ministre chargée de la Santé;

Considérant que les personnes reprises à l'article 1^{er} remplissent les conditions inscrites dans l'arrêté précité,

Arrête :

Article unique. - A l'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 31 mai 2010 portant nomination des membres du Comité de Pilotage du programme de dépistage des anomalies congénitales en Communauté française,

«1° en qualité de représentants de l'Administration il y a lieu de remplacer Sabine Debled par Marie-Claire Minne;

2° En qualité de coordinateur de chaque centre de dépistage il y a lieu de remplacer Ann Meulemans par Hilde Laeremans;

9° En qualité de représentant de l'Institut scientifique de Santé publique ayant la qualification d'épidémiologiste il y a lieu de remplacer Herwig Jansen par Viviane Van Casteren;

10° En qualité de représentant de la Ministre chargée de la Santé il y a

lieu de remplacer Anne Liesse par Béatrice Toussaint».

Bruxelles, le 28 septembre 2012.

Mme F. LAANAN

